

Les sujets du CVS

Document en FALC
FACile à Lire et à Comprendre



Le CVS c'est le Conseil de la Vie Sociale.

Le **CVS** c'est un lieu

où l'on peut parler de différentes choses.

Au **CVS** on fait des réunions pour améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées.

La qualité de vie c'est se sentir bien dans sa vie.

Il y a des représentants.

Les représentants sont des porte-paroles.



Au **CVS** les représentants parlent **de sujets qui concernent plusieurs personnes.**

Par exemple l'organisation de la fête de Noël ou l'achat d'un salon de jardin.

Les **sujets** ce sont les choses dont on parle pendant la réunion du **CVS**.



Les représentants du **CVS** ne parlent pas de sujets qui concernent qu'une seule personne.

Par exemple une résidente qui parle de son projet personnalisé

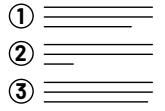
ou un résident qui parle de sa petite copine.



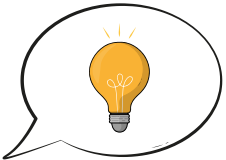
Si les représentants parlent d'un sujet qui concerne seulement une personne, ça doit être utile pour les autres.

Par exemple un résident souhaite avoir Netflix pour regarder des films et des séries.

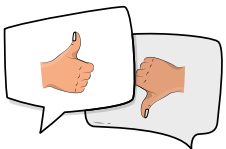
Les autres résidents sont aussi intéressés.



Pendant la réunion du **CVS**
les représentants peuvent **poser des questions**.
Par exemple ils peuvent demander
où va se passer la fête de Noël.



Les représentants peuvent aussi **proposer des idées**.
Par exemple proposer d'acheter de nouvelles tables
parce que les vieilles sont cassées.



Les représentants **donnent leurs avis**.
La direction prend des décisions
en fonction de ces avis.

Il y a des **sujets obligatoires au CVS**.
Ça veut dire qu'on n'a pas le choix,
il faut en parler au **CVS**.

Les sujets obligatoire au **CVS** sont :

- le projet d'établissement,
- la prévention de la maltraitance,
- le rapport d'évaluation,
- le règlement de fonctionnement de l'établissement.





Le projet d'établissement

C'est un document qui explique le fonctionnement et les projets de l'établissement.

Le document est obligatoire pour tous les établissements.

Il doit être écrit tous les 5 ans.



La prévention de la maltraitance

La maltraitance c'est par exemple quand une personne frappe ou insulte une autre personne.

L'établissement doit mettre en place des actions pour garantir que les personnes y vivent bien.



Le rapport d'évaluation

Un rapport est un document qui raconte comment ça se passe dans un établissement.

Une évaluation c'est pour regarder ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas bien.

Les établissements sont évalués tous les 5 ans.



Le règlement de fonctionnement de l'établissement

C'est un document qui décrit les règles d'un établissement. Les règles c'est ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire.



Les représentants du CVS donnent leurs avis sur ces 4 sujets.

Les représentants du **CVS** peuvent aussi parler **d'autres sujets** :



Les droits des personnes

Par exemple les personnes accompagnées peuvent organiser des sorties ou utiliser leur argent pour faire des achats.



L'organisation de la vie de tous les jours

Par exemple les personnes accompagnées souhaitent pouvoir se coucher plus tard ou demandent à rester manger dans leur appartement plutôt qu'à la cantine.

Les activités et ateliers proposés

Par exemple la balnéo est cassée
et les personnes accompagnées souhaitent
trouver une solution.



Le **CVS** peut proposer des solutions, par exemple :

- faire un appel aux dons,
- utiliser la balnéo d'un autre établissement,
- organiser des sorties à la piscine de la ville.

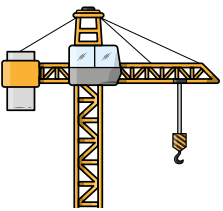
Les soins et activités thérapeutiques

Par exemple la pédicure
ou les rendez-vous avec un psychologue.



Les travaux

Par exemple les salles de bain sont trop vieilles
et doivent être refaites à neuf.



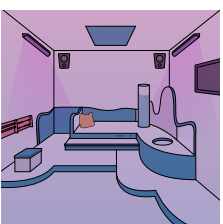
Le budget

Par exemple les repas coûtent trop cher.
Le **CVS** propose de chercher
une entreprise moins chère.



L'utilisation des salles

Par exemple une chambre qui n'est pas utilisée
peut être transformée en salle de détente
avec des lumières agréables et des grands coussins.





L'entretien

Par exemple quand les salles communes ne sont pas bien nettoyées, le **CVS** peut demander si le ménage peut se faire plus souvent.



Le lien avec l'association

Un administrateur participe aux réunions du **CVS**.
L'administrateur est une personne qui représente toute l'association.
L'administrateur peut donner des informations, par exemple la date des prochains événements de l'association.

Ce texte a été rédigé par David WOLFF, Béatrice JOST, Rima SINGH et Jean-Philippe BERNARD, avec le soutien de Amandine DOAT, Marjorie STECK, Adrien BERGAMINI et Laura WALDHEIM de l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace.



Coordination : Simon SCHOEFFLER, Centre de formation ETAPES, APBA.
Illustrations / Graphisme : Fx Gaab, Centre de formation ETAPES, APBA.

© European Easy-to-road Logo : Inclusion Europe
Plus d'information sur <https://www.inclusion-europe.eu/>

Document relu par les experts de l'atelier de transcription en FALC :
Anne-Marie, Jonathan, Antonio, Juliane, Jérémy et Sandrine,
accompagnés par Françoise.

Validé FALC le 2 décembre 2025



Atelier de transcription en FALC
ESAT aux Trois Relais

41 rue de la Vedette - 67700 SAVERNE

☎ 03.88.02.19.19 – Poste 239

✉ falc.esatsaverne@apedi-alsace.fr

